

## Tableaux résumant les principales situations qui nécessitent l'ajout ou le retrait de l'indicateur d'admissibilité – Patient sans médecin de famille

**Situations nécessitant l'AJOUT de l'indicateur d'admissibilité - Patient sans médecin de famille à la demande du médecin coordonnateur local du guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) (paragraphe 13.05 et 13.06)**

Situations prévues à l'entente	Clientèle
Médecin a abandonné la pratique ou fait l'objet d'une radiation permanente par le Collège des médecins du Québec (CMQ)	Toute la clientèle
Médecin est en invalidité totale depuis plus de 104 semaines	
Médecin est à la retraite sans que la Régie en ait été avisée	
Médecin est en congé de maternité ou d'adoption pour une durée de plus de 104 semaines	
Médecin déménage de son lieu de pratique à une distance trop éloignée, selon le coordonnateur médical, pour maintenir l'accessibilité des services (rubrique <a href="#">Je change de lieu de pratique ou je déménage</a> )	
Médecin est radié temporairement par le CMQ pour une durée de plus de 104 semaines	
Médecin est en invalidité totale depuis plus de 26 semaines ou pour une durée prévue de plus de 26 semaines, selon l'avis du coordonnateur médical, sur la base du diagnostic	Clientèle vulnérable
Médecin fait l'objet d'une radiation temporaire par le CMQ quelle qu'en soit la durée	
Patient déjà inscrit auprès d'un médecin suite à une attribution du guichet d'accès à un médecin de famille depuis moins de 12 mois, demande d'être inscrit auprès d'un second médecin pour cause d'incompatibilité ou d'inaccessibilité des services dispensés par le premier médecin	Patient
Le patient déjà inscrit auprès d'un médecin de famille, est incapable de se déplacer au lieu de pratique de son médecin actuel qui n'assure pas de services à domicile	
Le patient a changé de lieu de résidence et il est trop éloigné, selon le jugement du médecin coordonnateur, du lieu de pratique de son médecin actuel	

**Situations nécessitant l'AJOUT de l'indicateur d'admissibilité – Patient sans médecin de famille à la demande du médecin (paragraphe 13.07)**

Situations prévues à l'entente	Demande du médecin	Utilisateur	Clientèle
Médecin prend sa retraite totale à une date connue et au plus tard 24 mois suivant sa demande (pré-retraite)	Demande à la Régie à l'aide du formulaire <i>Admissibilité de ma clientèle aux modalités relatives à la prise en charge d'un patient sans médecin de famille</i> (4205)  <b>OU</b>  Demande de médecin au médecin coordonnateur local du guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF)	Utilisateur interne (employé de la Régie)  <b>OU</b>  Médecin coordonnateur local ou personnel administratif du guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF)	Toute la clientèle
Médecin est dans un état d'invalidité partielle pour une période suffisamment importante			
Médecin réoriente graduellement ou partiellement sa pratique vers une pratique autre que de première ligne			

**Situation nécessitant le RETRAIT de l'indicateur d'admissibilité – Patient sans médecin de famille à la demande du médecin ou du médecin coordonnateur local du guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) (paragraphe 13.06)**

Situation prévue à l'entente	Demande du médecin	Utilisateur	Clientèle
Retour en pratique du médecin	Demande du médecin à l'aide du formulaire <i>Admissibilité de ma clientèle aux modalités relatives à la prise en charge d'un patient sans médecin de famille</i> (4205)  <b>OU</b>  Demande au médecin coordonnateur local du guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF)	Retrait par la Régie  <b>OU</b>  Médecin coordonnateur local ou personnel administratif du guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF)	Toute la clientèle